

Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D. 212-6 du code forestier.

CHASSEAU Jean-Pierre / ONF

AMÉNAGEMENT FORESTIER

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE PAGEAS

2018 - 2037

Département (s) : 87 - Haute-Vienne

Surface retenue pour la gestion : 16,65 ha

Altitudes extrêmes : 370 m - 410 m

Premier aménagement

Schéma régional d'aménagement : Plateaux du Limousin



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Arrêté
portant premier aménagement forestier
de la forêt communale sur la commune de Pageas

Département : Haute-Vienne
Commune de Pageas
Forêt communale de Pageas
Contenance : 16ha 64a 88ca
Surface retenue pour la gestion : 16ha 65a 00ca
Premier aménagement forestier
Période : 2018-2037

Le Préfet de la région Nouvelle - Aquitaine
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest
Préfet de la Gironde

Vu les articles L124-1, 1°, L212-1, L212-2, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5, 2°, D214-15 et D214-16 du code forestier ;

Vu le schéma régional d'aménagement de la région Limousin – plateaux limousins arrêté le 7 décembre 2010 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R75-2017-12-28-005 du 28 décembre 2017 donnant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Benoît LAVIGNE, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle - Aquitaine ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Pageas en date du 19 décembre 2017, déposée à la préfecture de la Haute-Vienne à Limoges le 2 janvier 2018, donnant son accord au projet d'aménagement forestier qui lui a été présenté ;

Vu l'avis du directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne en date du 7 février 2018 ;

Sur proposition du directeur de l'agence régionale Limousin de l'Office National des Forêts à Limoges ;

ARRETE

Article 1^{er}

La forêt communale de Pagcas (Haute-Vienne), d'une contenance de 16ha 65a 00ca fait l'objet d'une gestion durable multifonctionnelle satisfaisant prioritairement la fonction de production ligneuse et la fonction écologique tout en assurant sa fonction sociale.

Article 2

Cette forêt, dont la partie boisée repose sur 13,87 ha, est actuellement composée de châtaignier (64%) et de chêne pédonculé (36%). Le reste, soit 2,78 ha, est constitué de vides non boisés en début d'aménagement.

13,87 ha seront traités en futaie régulière, et 2,78 ha seront traités en hors sylviculture.

Elle aura pour essences objectifs principales à long terme sur 13,87 ha, le chêne pédonculé (100%).

Article 3

Pendant une durée de 20 ans (2018-2037) :

La forêt sera divisée en 1 groupes de gestion :

- 13,87 ha seront parcourus par des coupes d'amélioration ;

L'office national des forêts informera régulièrement le propriétaire de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt, et ce dernier mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires à son maintien ou à son rétablissement, en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;

Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt de la région Nouvelle - Aquitaine et le directeur territorial de l'Office National des Forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine.

Limoges le, - 9 FEV. 2018

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,

NOTE DE PRESENTATION

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE PAGEAS

2018 - 2037

Le contexte :

La forêt communale de Pageas est constituée d'acquisition de parcelles forestières successives pour atteindre aujourd'hui 16,6488 ha. La surface boisée se compose de taillis sous futaie plus ou moins appauvris en réserves de chêne et de taillis de châtaignier. On relève la présence de chablis de la tempête de décembre 1999 dans les dernières parcelles acquises et incorporées dans le périmètre du régime forestier à l'occasion de ce premier aménagement. Le chancre est présent localement sur châtaignier.

La forêt comporte également des milieux ouverts en nature de landes sèches et humides.

Les principaux enjeux et contraintes ayant un impact sur la gestion de la forêt :

La forêt présente un enjeu fort de production sauf sur les surfaces réputées asylvatiques. Les enjeux social et écologique sont réputés locaux. A noter que cette petite forêt feuillue est fréquentée par les chercheurs de champignons, abrite un petit circuit de VTT et que l'objectif de production de bois feuillu retenu est cohérent avec les objectifs du PNR Périgord-Limousin relativement à la filière bois locale.

Bilan de l'application de l'aménagement précédent :

Sans objet, il s'agit d'un premier aménagement

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

La forêt communale de Pageas présente un objectif de production de bois feuillu dans le respect des milieux et des paysages. Un traitement de conversion en futaie régulière de chêne, hêtre et châtaignier est retenu.

Pour atteindre ces objectifs, le programme d'actions prévoit :

pour les coupes :

La carte des peuplements distingue du taillis de châtaignier et du taillis sous futaie. Cette distinction tient à la présence de réserves plus ou moins nombreuses selon les faciès ; peu ou pas de réserves dans le taillis, une quarantaine de réserves à l'hectare tout au plus dans le faciès de taillis sous futaie.

Dans tous les cas le premier passage en tour a vocation à récolter les chablis, le taillis de châtaignier mûr et les gros sujets mal conformés. On conservera les chênes et les hêtres ainsi que les châtaignier de franc pied ou en cours d'affranchissement.

Des cloisonnements d'exploitation seront systématiquement implantés et respectés pour tenir compte des risques (forts) de tassement du sol.

La seconde intervention concerne du taillis de châtaignier susceptible d'une coupe d'amélioration vers 13/14 ans. On mesurera la hauteur dominante du peuplement pour retenir un des trois itinéraires sylvicoles proposés en annexe 9 et diligenter une coupe d'amélioration permettant d'abaisser raisonnablement la densité des tiges. La présence de chancre, la faible vigueur doivent conduire à abandonner ce type d'intervention qui doit fournir un lot commercialisable.

pour les travaux :

Les travaux se résument à la matérialisation du périmètre, notamment sur limites litigieuses (L3) au sud ouest de la parcelle 2.

1. ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE PAGEAS
N° Modification d'aménagement	

Numéro du ou des départements de situation	87 - Haute-Vienne
Communes de situation	Pageas
N° ONF de la région nationale IFN de référence	616- Chataîgneraie limousine
Schéma régional d'aménagement de référence	Plateaux du Limousin

Type d'aménagement forestier	Premier aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2018	2037

Détail des forêts aménagées		dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
Forêt communale de Pageas	F 24110 H	16 ha, 64a 88ca			

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	16 ha, 64a 88ca
Surface retenue pour la gestion	16,65 ha
Surface boisée en début d'aménagement	13,87 ha
Surface en sylviculture de production	13,87 ha

COMMENTAIRES : Annexe 2 liste des parcelles cadastrales constitutives de la forêt communale, annexe 3 carte cadastrale

La surface boisée en début d'aménagement exclut les landes (2,44 ha au total) et l'emprise de ligne EDF (0,34 ha). Cette surface non boisée (2,78 ha) correspond par ailleurs à la surface hors sylviculture de production.

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet 3 ha	faible	moyen	fort 14 ha	17 ha
Fonction écologique		ordinaire	reconnu 17 ha	fort	17 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local	reconnu 17 ha	fort	17 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet 17 ha	faible	moyen	fort	17 ha

COMMENTAIRES : Annexe 4 carte des enjeux de production

La forêt présente un enjeu fort de production sauf au niveau des terrains réputés asylvatiques. Les enjeux social et écologique sont faibles dans cette petite forêt feuillue située dans le PNR Haut-Périgord-Limousin.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
Document d'urbanisme	17 ha	PLUI du 03/05/2012. La forêt est rangée en Espace boisé Classé à conserver et en zone naturelle.

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

Aucunes

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
Parc naturel régional	17 ha	PNR Périgord-Limousin

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT : Annexe 5 carte de la forêt dans son territoire

Un objectif de production de bois feuillu est assigné à la forêt, cohérent avec les préoccupations du Parc relativement à la filière bois locale.

A noter la présence d'un petit parcours de VTT en forêt et le passage d'un sentier de petite randonnée (sentier du Mas-Nadaud) inscrit au plan départemental des petites randonnées (PDIPR). En l'absence d'interlocuteurs sur place à même d'assurer la maintenance des équipements, le démantèlement du parcours VTT est préconisé.

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
--	-------------------

Il n'existe pas de menace forte : problèmes sanitaires graves, densité d'ongulés, incendie, risques foncier, essence inadaptée.....

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

A noter la présence éparse du chancre sur le châtaignier.

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	17 ha

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

Les sols de la forêt communale, reposant sur socle cristallophyllien (embréchites), sont sensibles au tassement.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée

Il n'existe pas d'élément recensé : aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts de tempête...

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

Aucunes

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	370 m	410 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
CL_0	Non boisable	1,48 ha	9%
CL_3	Zones humides	1,30 ha	8%
CL_151	Chênaie-hêtraie mésoacidiphile à sols profonds	12,10 ha	73%
CL_321	Chênaie acidiphile sur sols profonds	1,77 ha	11%
TOTAL		16,65 ha	

COMMENTAIRES : Annexe 5 carte des stations

Les stations forestières rencontrées sont favorables à la végétation forestière, notamment celle des feuillus. Ces sols sur embréchites présentent une bonne profondeur et une texture sableuse enrichie en limons et argiles qui leur confèrent une bonne capacité de rétention en eau. La pluviométrie moyenne annuelle est favorable, avec 1154 mm et l'indice de de Martonne atteint 53. On enregistre une moyenne annuelle de 615 mm d'eau entre avril et octobre. A noter toutefois le risque d'épisodes de déficit hydrique en période de végétation et le traitement ancien en taillis de châtaignier qui concourt quand même à un relatif appauvrissement chimique du substrat. Les feuillus précieux sont à exclure.

Essences présentes dans la forêt		% de la surface boisée
Libellé		
Chêne pédonculé		36%
Châtaignier		64%
TOTAL		100%

COMMENTAIRES :

Le châtaignier est localement peu productif en raison sans doute de l'appauvrissement de l'ensouchement auquel peut s'ajouter l'exportation d'éléments minéraux du sol lié à un traitement ancien en taillis. Le chancre est localement présent. Le chêne pédonculé est gélif. On rencontre toutefois de beaux sujets, en densité variable.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface	% surface de gestion
SCHP	Taillis sous futaie chêne sur châtaignier	5,05 ha	30%
TCHT	Taillis de châtaignier	6,11 ha	37%
TCHT	Jeune taillis de châtaignier	2,71 ha	16%
Vide	Landes humides et sèches	2,44 ha	15%
Vide	Emprise EDF	0,34 ha	2%
TOTAL		16,65 ha	

COMMENTAIRES : *Annexe 7 carte des peuplements, annexe 7.1 répartition des types de peuplement par parcelle forestière*

Les peuplements présentent un faciès général de type taillis sous futaie chêne pédonculé sur châtaignier avec une densité très variable de réserves. La carte des peuplements distingue des taillis de châtaignier, avec un nombre de réserves faible à nul et du taillis sous futaie avec un nombre de réserves plus important sans atteindre toutefois le seuil communément admis d'une centaine de sujets à l'hectare.

On note la présence de quelques gros chênes présentant une qualité moyenne, des semis de hêtre, ainsi que des chablis de la tempête de décembre 1999 dans les parcelles récemment acquises par la commune.

Les milieux ouverts (landes humides et sèches) représentent 15% de la surface de la forêt ; ils sont conservés en l'état.

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	13,87 ha	
Hors sylviculture de production	2,78 ha	
TOTAL	16,65 ha	

COMMENTAIRES : *Annexe 8 carte d'aménagement*

Un traitement de **conversion en futaie sur souche** est retenu pendant cette durée d'aménagement. La sylviculture à conduire se traduira dans un premier passage par la récolte des chablis marchands, du taillis de châtaignier mûr et des gros sujets mal conformés avec conservation de la majeure partie des réserves rencontrées et des châtaigniers de franc pied ou en voie d'affranchissement.

On n'exclut pas, en deuxième partie d'aménagement, d'améliorer des faciès de taillis de châtaignier bienvenant conformément à l'un des itinéraires sylvicoles de l'annexe 9 si les critères requis sont validés, si le chancre n'est pas (trop) présent et que la surface travaillée représente un lot commercialisable.

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Chêne pédonculé		13,87 ha	100,0%	170	80
	TOTAL	13,87 ha			

COMMENTAIRES :

Le chêne pédonculé, en mélange avec du chêne sessile (actuellement peu présent) et du hêtre, est l'essence objectif à long terme. En attendant, c'est le châtaignier qui compose l'essentiel de la couverture forestière avec le chêne à favoriser d'ores et déjà.

2.3 Effort de régénération

COMMENTAIRES :

Sans objet, il s'agit d'un premier aménagement.

Nouvel aménagement	
Traitements avec renouvellement suivi en surface	13,87 ha
Surface d'équilibre (Se)	1,63 ha
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)	13,87 ha
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régé. (Sv)	6,11 ha
Traitements en Taillis ou TSF	0,00 ha
Traitements avec renouvellement non suivi en surface	0,00 ha

COMMENTAIRES :

La conversion en futaie sur souche retenue tient compte de la composante significative du taillis de châtaignier. Elle prévoit la récolte immédiate du taillis mûr tout en conservant les éléments du peuplement d'avenir (réserves, perches de franc pied, châtaigniers en voie d'affranchissement). Le second passage en tour interviendra lors de la prochaine période d'aménagement et cherchera encore à enrichir la futaie. Cette sylviculture extensive et très peu coûteuse ne prévoit pas à moyen terme de surface à régénérer. Cette réflexion sera à mener quand la conversion sera bien avancée, c'est-à-dire dans deux ou trois périodes d'aménagement.

La Sd correspond à l'ensemble des peuplements, dont la qualité demeure moyenne.

La Sv correspond au taillis de châtaignier mûr, dont la récolte est prévue, avec conservation des éléments d'avenir du peuplement.

2.4 Classement des unités de gestion en groupes d'aménagement

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Surface à ouvrir en régé.	Surf. à terminer en régé.	Rotation	Division		
Code	Libellé										
AME	Amélioration	1	A	7,83	7,83			25			
AME	Amélioration	2	U	6,04	6,04			25			
HSY	Hors sylviculture	1	C	2,78							
Totaux				16,65	13,87	0,00	0,00				

COMMENTAIRES :

La rotation proposée est de 25 ans. Cela signifie qu'on repassera la prochaine fois dans des peuplements dont le taillis sera âgé soit de 33 ans, pour les exploitations conduites en 2011, soit de 25 ans pour le surplus du taillis. Cette rotation ne concerne pas d'éventuels faciès de taillis de châtaignier purs susceptibles d'amélioration suivant un des itinéraires sylvicoles de l'annexe 9.

Document ONE

2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code type de coupe	Volume / ha	Volume	
	P ^{lle}	UG	Partie d'UG								
2019	1	A		AME	7,83 ha	6,89 ha	TCHT	Amel	150	1034	
2019	2	U		AME	6,04 ha	4,27 ha	TCHT	Amel	150	641	
2032	1	A		AME	7,83 ha	3,27 ha	TCHT	Amel	30	98	
2032	2	U		AME	6,04 ha	2,84 ha	TCHT	Amel	30	85	
											1857

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter	
G total à récolter durant aménagement	
volume bois fort total à récolter durant aménagement	1 900 m ³

COMMENTAIRES : Annexe 9 itinéraires sylvicoles châtaignier

Le passage en coupe d'amélioration vers 2032 dans les faciès de châtaignier âgés alors de moins de 15 ans est subordonné à la qualité du taillis (hauteur dominante à mesurer). En fonction des résultats, on adoptera un des itinéraires sylvicoles de l'annexe 9 ou on renoncera à intervenir pour récolter de nouveau le taillis lors de la prochaine période d'aménagement. Il est certain que la présence du chancre disqualifiera les peuplements potentiellement éligibles à ce type d'intervention.

2.5 Programme d'actions : travaux

Travaux sylvicoles						
Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Total					0 €	
soit annuellement					0 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES :

Aucuns

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q ^{té}	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Total				0 €	
soit annuellement				0 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES :

Aucuns

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Matérialisation du périmètre à la peinture		5,6 km	limites litigieuses à traiter en priorité (1,35 km)	2 000 €	I
Total				2 000 €	
soit annuellement				100 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES : *Annexe 3 carte cadastrale*

Les limites litigieuses seront traitées en priorité, notamment le périmètre sud ouest de la parcelle 2.

2.6 Engagement environnemental

COMMENTAIRES :

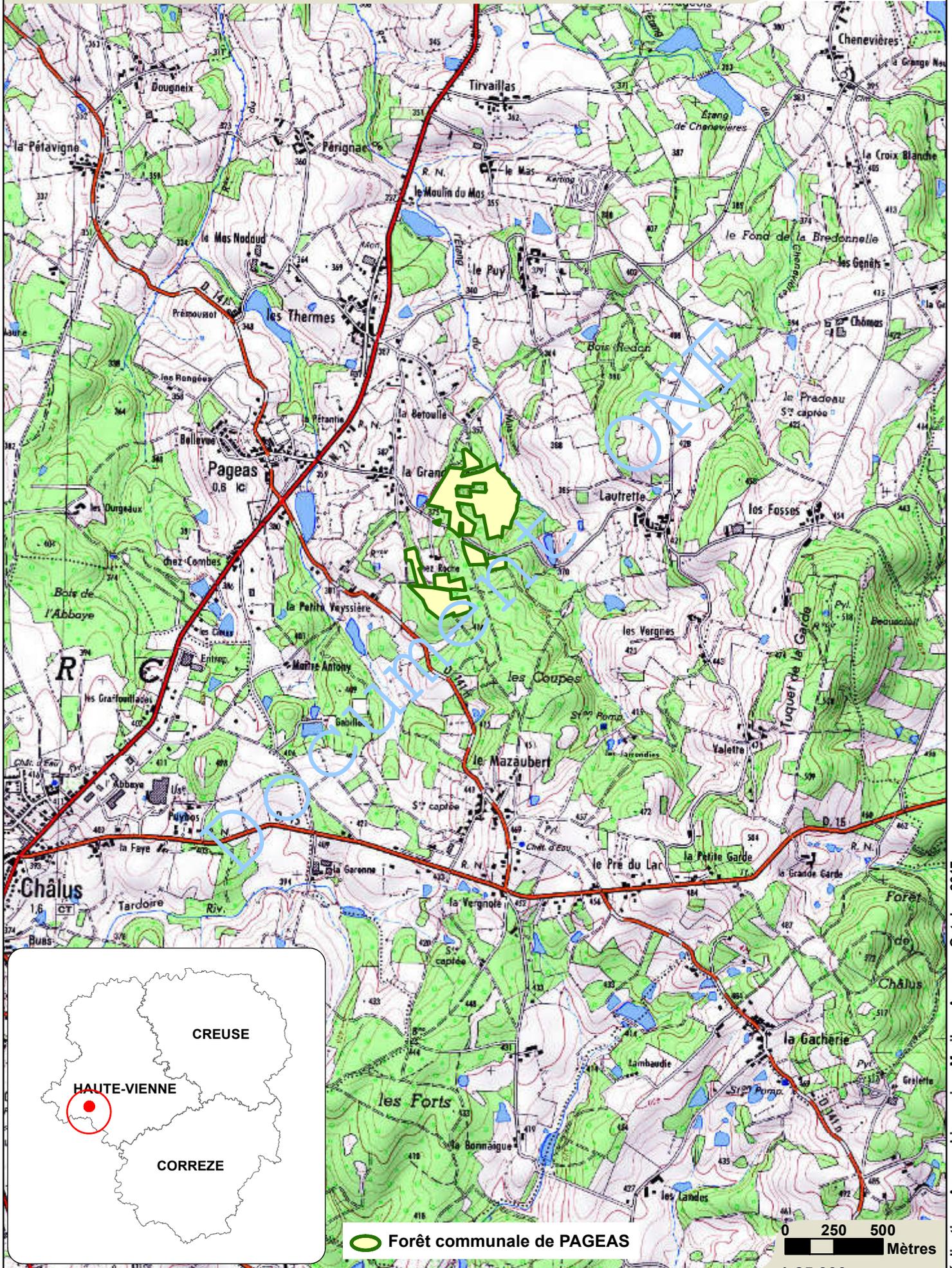
Aucuns

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui

COMMENTAIRES :

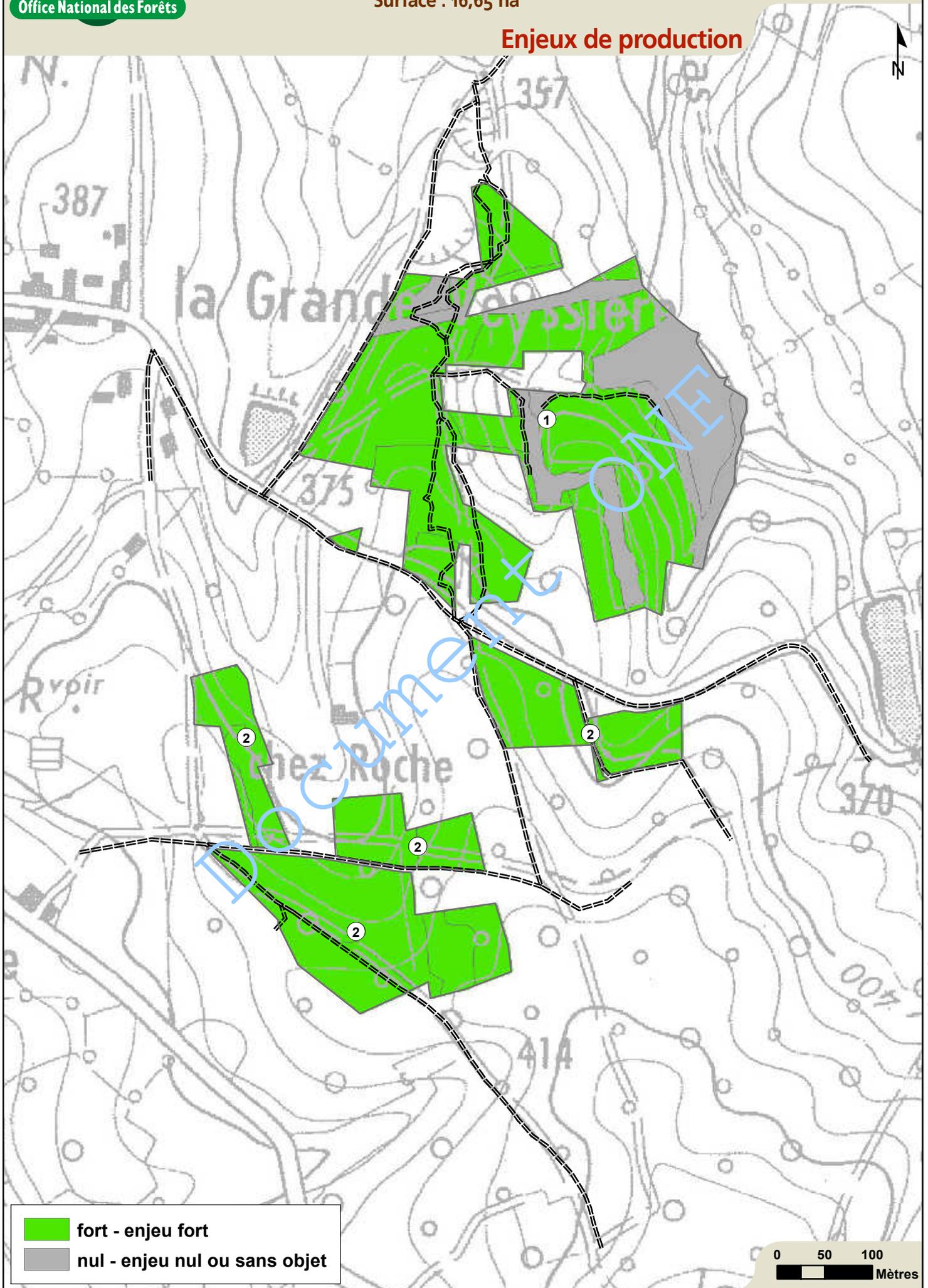
Le propriétaire conserve en l'état tous les milieux naturels ouverts (landes humides sèches).

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000





Enjeux de production



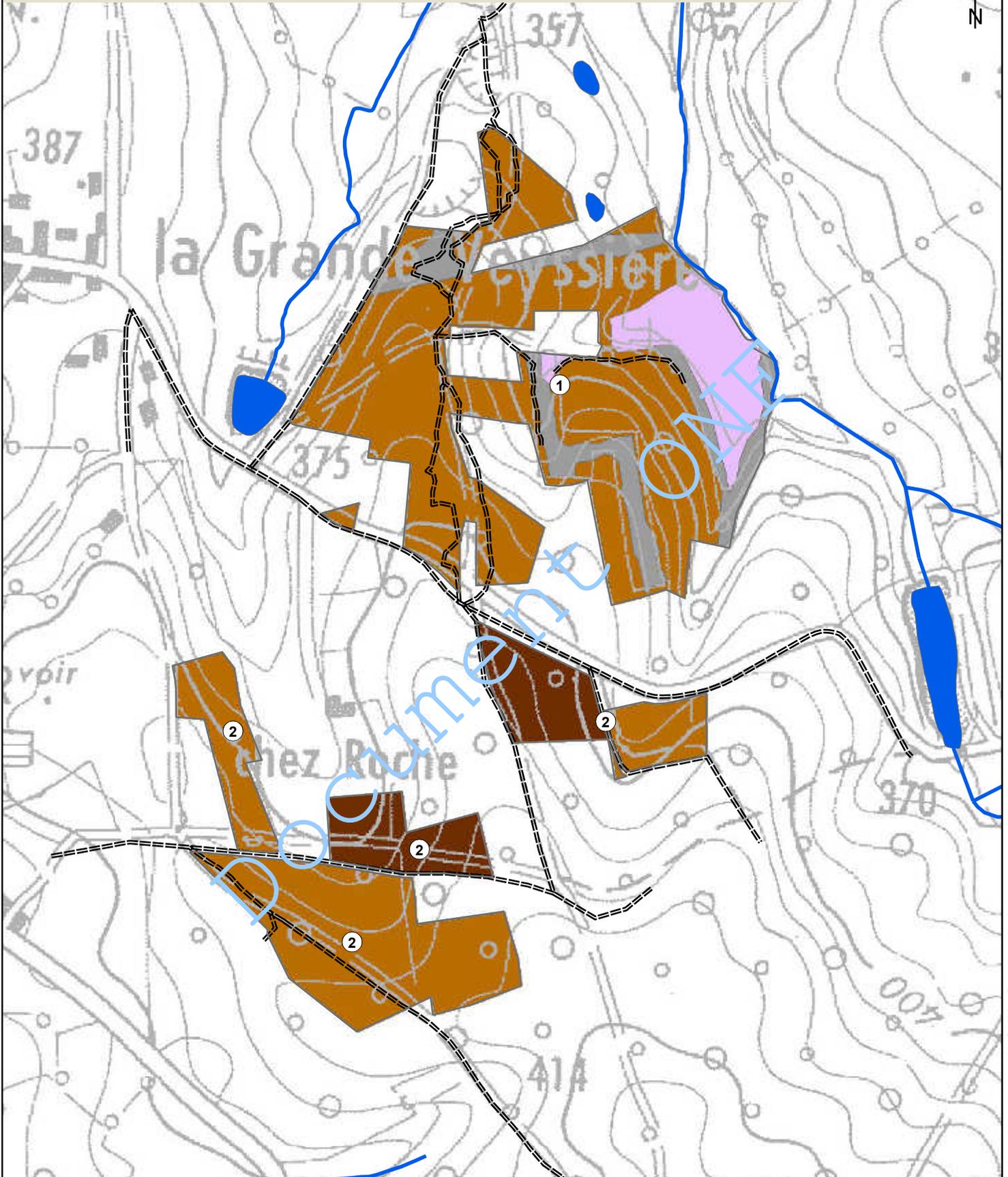
-  fort - enjeu fort
-  nul - enjeu nul ou sans objet

0 50 100
Mètres

1:5 000



Stations

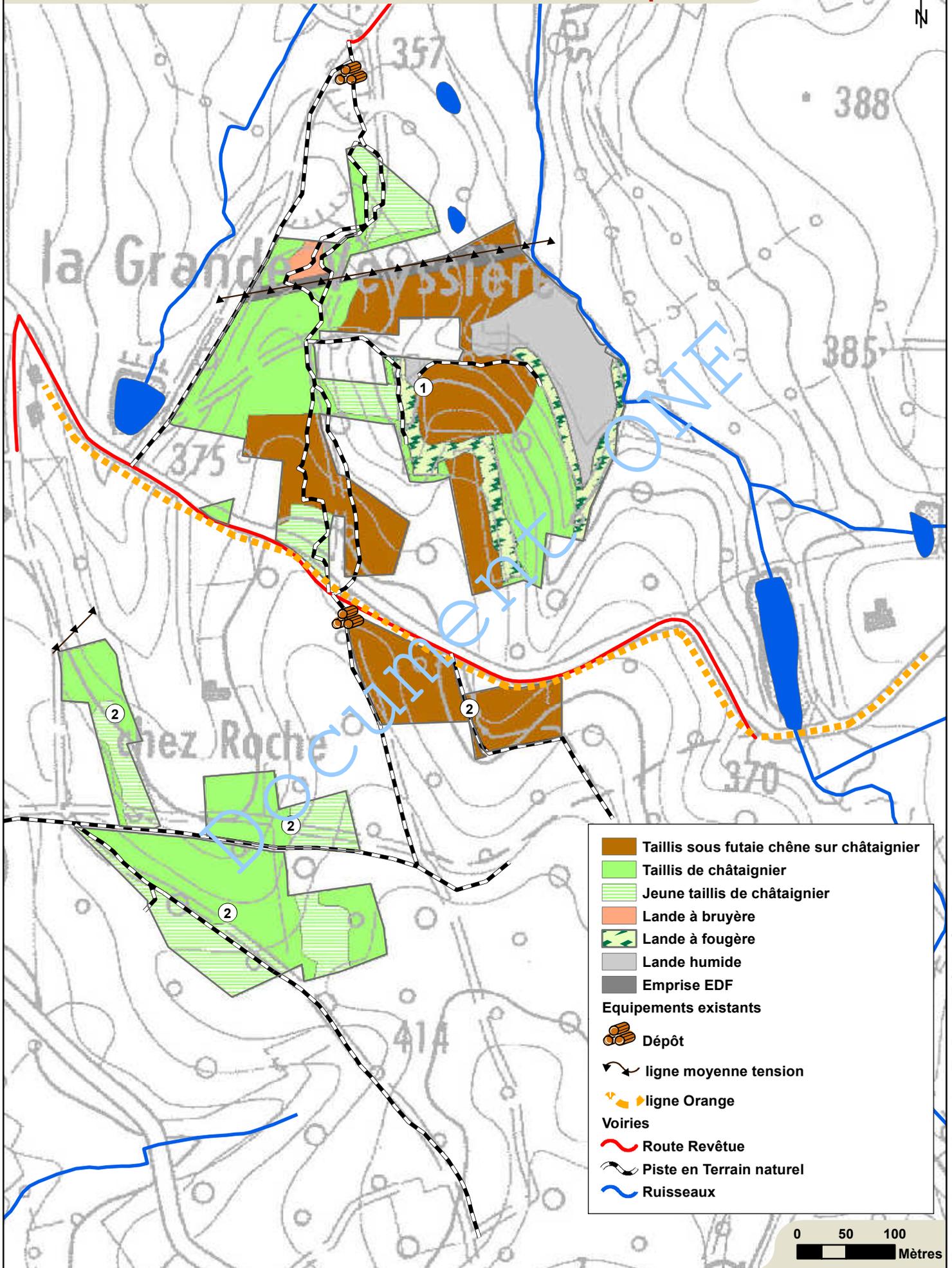


- CL0 (Chataîgneraie Limousine) : Non boisable
- CL3 (Chataîgneraie Limousine) : Vallons (zones humides)
- CL151 (Chataîgneraie Limousine) : Chênaie-hêtraie mésoacidiphile à sols profonds
- CL321 (Chataîgneraie Limousine) : Chênaie acidiphile sur sols profonds
- Ruisseaux

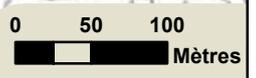
0 50 100
Mètres

1:5 000

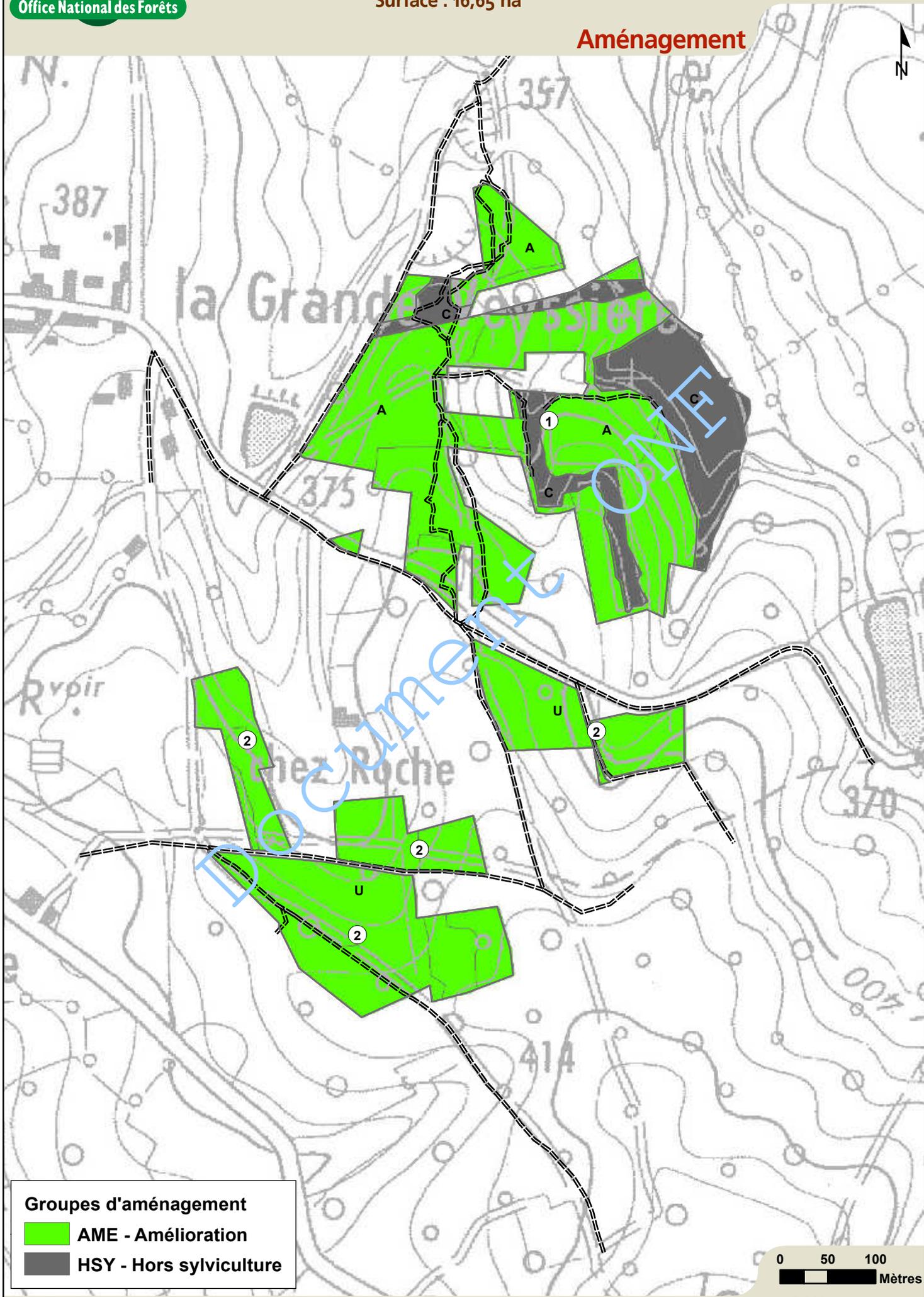
Peuplements



- Taillis sous futaie chêne sur châtaignier
- Taillis de châtaignier
- Jeune taillis de châtaignier
- Lande à bruyère
- Lande à fougère
- Lande humide
- Emprise EDF
- Equipements existants**
- Dépôt
- ligne moyenne tension
- ligne Orange
- Voiries**
- Route Revêtue
- Piste en Terrain naturel
- Ruisseaux



Aménagement



Groupes d'aménagement

AME - Amélioration

HSY - Hors sylviculture